TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

CACHET DU GREFFE
Ordonnance déposée le :
14 AVR. 2021
Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Requête n° 2021O00406
Affaire : SA EDUNIVERSAL

ORDONNANCE

Nous, François LANGET, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce,

Prorogeons jusqu'au **30 juin 2021** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **30 septembre 2020** de la société requérante
SA EDUNIVERSAL
19 BD DES NATIONS UNIES
92190 MEUDON
(RCS NANTERRE 399207729).

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 14/04/2021

Le greffier,

A. FILIN
Greffier au Tribunal de Commerce de nanterre

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE (Hauts-de-Seine)

Le juge délégué,